

2. État initial de l'environnement

2.4 LA BIODIVERSITÉ

2.4.3 Les sites naturels inventoriés :

- [La ZNIEFF de type 2 : 740002787 «Vallée du Taurion, des sources à la confluence avec la Vienne» :](#)
- Superficie totale : 8 816 hectares
- Superficie communale : 273 hectares
- **Caractéristiques biologiques :**

Cette ZNIEFF inclue 20 ZNIEFF de type 1 dont une fait partie de la commune de Les Billanges.

Le périmètre de la ZNIEFF s'étend sur l'ensemble de la vallée du Taurion depuis les zones de sources en Creuse jusqu'à la confluence avec la Vienne à proximité de Saint-Priest-Taurion, en Haute-Vienne. Le périmètre comprend le cours d'eau, les versants boisés et quelques affluents.

Le Taurion est un affluent en rive gauche de la Vienne. Il prend sa source en Creuse dans les fonds tourbeux, sur le plateau de Millevaches. Au plan écologique, la vallée du Taurion présente une grande richesse de milieux remarquables : tourbières et landes humides dans le secteur amont, forêt de pente et hêtraies dans la zone aval aux pentes relativement fortes. La vallée est relativement calme et sauvage, ce qui permet l'accueil de certaines espèces de vertébrés comme la Genette ou la Loutre.

- **Critères d'intérêt de la zone :**
 - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales.
- **Activités humaines pouvant influencer sur les milieux :**
 - Aménagements lourds ;
 - Pratiques liées à la gestion des eaux ;
 - Pratiques agricoles ou pastorales ;
 - Pratiques liées aux loisirs.
- **Espèces déterminantes :**
 - Sonneur à ventre jaune ;
 - Barbastelle d'Europe ;
 - Écrevisse à pattes blanches ;
 - Damier de la Succise.
- **Habitats déterminants :**
 - Lits des rivières ;
 - Hêtraies ;
 - Bois marécageux ;
 - Tourbières de transition.
- **Activités humaines :**
 - Agriculture, sylviculture ;
 - Élevage ;
 - Pêche ;
 - Habitat dispersé ;
 - Activités hydroélectriques, barrages.



2. État initial de l'environnement

2.4 LA BIODIVERSITÉ

2.4.3 Les sites naturels inventoriés :

- [La ZNIEFF de type 1 : 740120034 «Vallée du Taurion à l'aval du barrage de l'Étroit» :](#)
- Superficie totale : 246,6 hectares
- Superficie communale : 84,2 hectares
- **Caractéristiques biologiques :**

La vallée est essentiellement boisée, avec quelques affleurements rocheux très localisés laissant la place à des petites landes sèches relictuelles. La rive droite du Taurion est plantée en quasi-totalité par une grande abondance de hêtraies et de chênaies. Le fond de la vallée est occupé par une saulaie rivulaire sur une étroite bande de terrain.

Le Taurion est dans ce secteur une petite rivière de 2^{ème} catégorie au courant rapide. De plus, on note dans le lit de la rivière de nombreux rochers parfois de grosse taille, ce qui permet aux poissons de trouver des refuges en quantité. Ces blocs de rochers servent également de poste de guet pour les petits oiseaux typiques des ruisseaux des eaux vives. Au plan faunistique, l'intérêt majeur du site est apporté par la présence de chauves-souris dont certaines espèces particulièrement rares telle que la Barbastelle.

- **Critères d'intérêt de la zone :**
 - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales.
- **Activités humaines pouvant influencer sur les milieux :**
 - Mise en eau, submersion, création de plan d'eau ;
 - Modification du fonctionnement hydraulique ;
 - Coupes, abattages, arrachages et déboisements.
- **Espèces déterminantes :**
 - Barbastelle d'Europe ;
 - Loutre d'Europe ;
 - Petit rhinolophe ;
 - Cincle plongeur ;
 - Grand corbeau ;
 - Jacinthe sauvage ;
 - Renoncule à feuilles d'aconit.
- **Habitats déterminants :**
 - Hêtraies ;
 - Végétation des falaises continentales silicieuses ;
 - Lits des rivières.
- **Activités humaines :**
 - Sylviculture ;
 - Pêche.

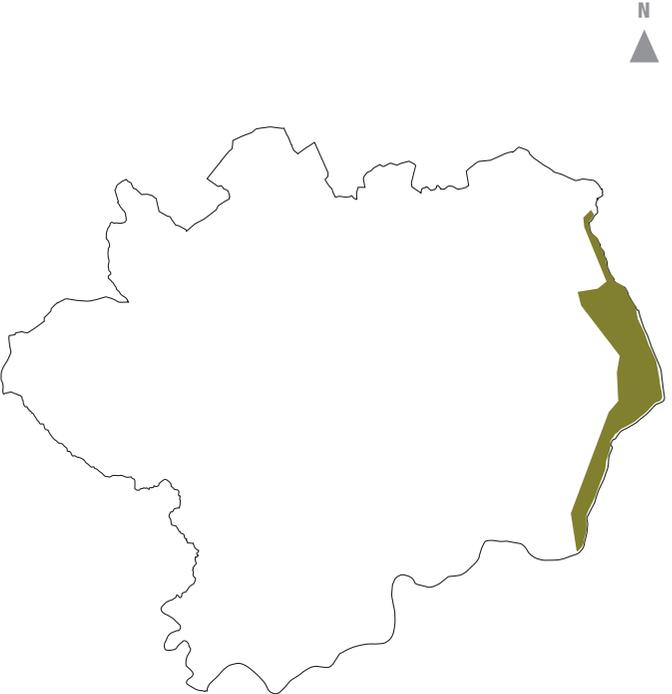
ZNIEFF DE TYPE I
«VALLÉE DU TAURION À L'AVAL DU BARRAGE DE L'ÉTROIT»



(1)



(2)



N
▲

0 — 1 km

Réalisation : 6t / 2018 - Données : INPN

ZNIEFF DE TYPE I

■ Vallée du Taurion à l'aval du barrage de l'Étroit

PHOTOS

(1) Barbastelle d'Europe (INPN)

(2) Cincle plongeur (INPN)

2. État initial de l'environnement

2.4 LA BIODIVERSITÉ

2.4.3 Les sites naturels inventoriés :

- [La ZNIEFF de type 1 : 740120162 «Site à chauves-souris : caves et bois de Valmate» :](#)

- Superficie totale : 109 hectares
- Superficie communale : 7 hectares

• Caractéristiques biologiques :

Ce site est localisé dans les Monts d'Ambazac. L'intérêt du site repose sur la présence de colonies de chauves-souris tel que le Grand Murin dans les caves du château de Valmate. Les terrains situés en périphérie du site correspondent à des terriottes de chasse très fréquentés par les chauves-souris. L'intérêt de ce secteur outre les chauves-souris est la présence de forêts de feuillus relativement anciennes qui permettent le maintien à la fois de grosses colonies de chauves-souris mais aussi d'une entomofaune liées aux vieux bois (insectes saproxyliques).

• Critères d'intérêt de la zone :

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales.

• Activités humaines pouvant influencer sur les milieux :

- Coupes, abattages, arrachages et déboisements ;
- Plantations, semis et travaux connexes.

• Espèces déterminantes :

- Murin de Bechstein ;
- Grand Murin ;
- Petit rhinolophe.

• Habitats déterminants :

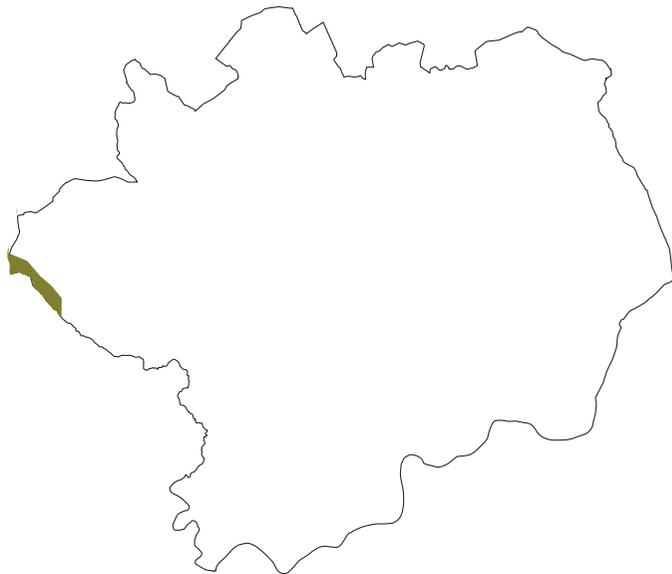
- Mines et passagers souterrains ;
- Chênaies acidiphiles ;
- Hêtraies.

• Activités humaines :

- Sylviculture.

ZNIEFF DE TYPE I
«SITE À CHAUVES-SOURIS : CAVES ET BOIS DE VALMATE»

N
▲




Réalisation : 6t / 2018 - Données : IINPN

ZNIEFF DE TYPE I

- Site à chauves-souris : cave et bois de Valmate

PHOTOS

- (1) Murin de Bechstein (INPN)
- (2) Grand Murin (INPN)

2. État initial de l'environnement

2.4 LA BIODIVERSITÉ

2.4.4 Les espèces :

- **Préambule :**

Travailler sur les espèces présentes sur le territoire permet :

- D'appréhender la biodiversité relative.

- **L'Inventaire National du Patrimoine Naturel :**

- L'article L.411-5 du code de l'environnement institue pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin un inventaire national du patrimoine naturel, défini comme «l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques» ;
- L'État en assure la conception, l'animation et l'évaluation. Les régions peuvent être associées à la conduite de cet inventaire dans le cadre de leurs compétences ;
- Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) assure la responsabilité scientifique des inventaires menés dans ce cadre ;
- L'INPN est un système mis en place afin d'assurer de manière standardisée la restitution de données de synthèses nécessaires à l'expertise, à l'élaboration de stratégies de conservation et à la diffusion d'informations et de rap-

ports nationaux et internationaux sur le patrimoine naturel français (espèces végétales et animales, milieux naturels et patrimoine géologique) ;

- L'INPN a été initié en 2003 et lancé officiellement en 2005 sur la base des données gérées depuis 1979 par le Secrétariat de la Faune et de la Flore (SFF) du MNHN.

- **Ses objectifs sont :**

- D'assurer le développement d'une banque nationale de référence sur la biodiversité française, permettant la mise en cohérence de données d'origines diverses ;
- De diffuser les données des programmes nationaux ;
- De fournir une information consolidée sur les sujets liés à la conservation de la biodiversité avec des processus de validation robustes : répartition et bases de connaissance (textes sur les espèces et habitats, iconographie...) ;
- De permettre l'expertise des lacunes et des besoins en matière d'inventaire et de suivi de la biodiversité notamment pour le compte du Ministère de l'Écologie ;
- De faire des synthèses et des communications sur l'évolution de la biodiversité et de la géodiversité ;
- De contribuer aux reportages nationaux et internationaux (CDDA, INS-

PIRE, état de conservation directive Habitats...).

- **Données communales :**

- Les données récoltées sont issues des bases de données communales de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ;
- Bien que très riches, ces bases de données ne sont pas exhaustives (effort de prospection parfois faible voire nul, données anciennes non actualisées...);
- Les données disponibles sur l'INPN sont très hétérogènes en terme quantitatif, les valeurs les plus élevées par groupe d'espèces permettent d'apprécier le nombre d'espèces minimales présentes sur le territoire ;
- Une première analyse des enjeux peut toutefois être réalisée à ce stade, laquelle sera complétée à partir des résultats du diagnostic terrain.

Il est important de prendre en compte la biodiversité dans les documents d'urbanisme pour pérenniser l'ensemble de ces éléments constituant le territoire.

2. État initial de l'environnement

2.4 LA BIODIVERSITÉ

2.4.4 Les espèces :

- Les espèces présentes sur le territoire :
 - Des communes ont un nombre d'espèces nettement plus important en raison des études réalisées ;
 - Les classes des crustacés et des bivalves n'ont pas encore fait l'objet de recherches de la part de l'INPN ;
 - L'ensemble de ces espèces montre une biodiversité relative sur le territoire ;
 - Ceci participe à la constitution de différents habitats identifiés et remarquables mais aussi ordinaires ainsi qu'à la richesse biologique ;
 - Sur la commune, le MNHN recense 196 espèces faunistiques et 405 espèces de flore ;
 - Le total d'espèces recensées s'élève à 601.

Taxons	Poissons	Amphibiens et reptiles	Oiseaux	Bivalve	Insectes	Crustacés	Mammifères	Flore
Nombre	15	12	118	1	34	2	14	405



Sapin pectiné - Source : INPN



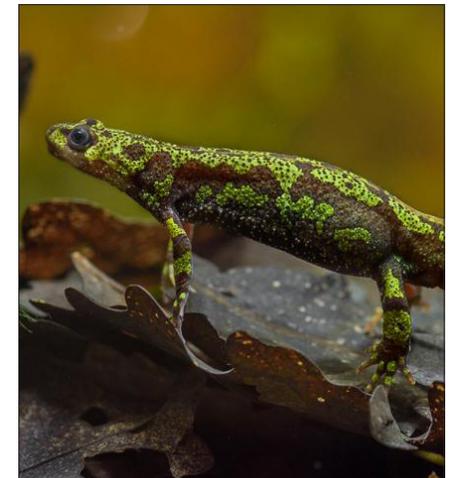
Ancolie vulgaire - Source : INPN



Fauvette pitchou - Source : INPN



Vandoise rostrée - Source : INPN



Triton marbré - Source : INPN

2. État initial de l'environnement

2.4 LA BIODIVERSITÉ

2.4.4 Les espèces :

- Le territoire abrite des espèces protégées :

- Les espèces protégées se divisent en plusieurs catégories avec des réglementations ou des arrêtés permettant la conservation et/ou la protection de certaines espèces animales ou végétales ;
- la limitation ou l'interdiction d'introduction d'espèces comme le ragondin ;
- la limitation de prélèvement d'espèces comme l'escargot ou encore les espèces de gibiers qui peuvent être chassées.

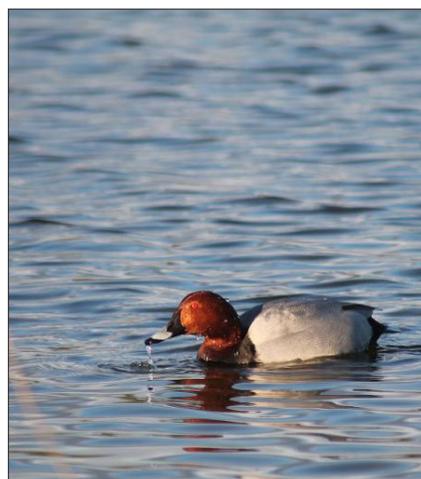
- Et des espèces menacées :

- Les espèces menacées sont répertoriées dans des listes rouges à l'échelle mondiale, européenne et nationale ;
- Sur le territoire national, la liste rouge est réalisée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en France.

- La liste rouge de l'UICN :

- C'est un inventaire mondial, le plus complet possible de l'état global de conservation des espèces, qu'elles soient végétales ou animales ;
- Il s'appuie sur un ensemble de critères qui permettent d'évaluer le risque d'extinction des espèces ;
- Les espèces menacées sont catégorisées de la manière suivante :
 - «CR» : En danger critique ;
 - «EN» : En danger ;
 - «VU» : Vulnérable ;
 - «NT» : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) ;
 - «LC» : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de métropole est faible) ;
- Sur le territoire on répertorie 39 espèces menacées. 2 sont classées en tant qu'espèces vulnérables et 2 «en danger».

Vulnérables	En danger
<i>Aythya ferina</i> (Fuligule Milouin)	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Écrevisse à pattes blanches)
<i>Streptopelia turtur</i> (Tourterelle des bois)	<i>Margaritifera margaritifera</i> (Mulette perlière)



Fuligule Milouin - Source : INPN



Écrevisse à pattes blanches - Source : INPN

2. État initial de l'environnement

2.4 LA BIODIVERSITÉ

2.4.4 Les espèces :

- Les invasions biologiques :

- Elles sont considérées aujourd'hui comme la deuxième plus grande menace sur la biodiversité après la dégradation des habitats naturels et de même importance que les conséquences du changement climatique ;
- En France, on estime que les espèces allochtones (non originaires du territoire) représentent environ 10% de la flore ;
- Ces espèces ont la particularité d'être résistantes et très adaptables à de nouvelles conditions de vie. Elles ne trouvent pas, dans leur nouvel environnement, de concurrent ou de prédateur susceptible de pouvoir réguler naturellement leur population ;
- Si la plupart ne posent pas de problème dans leur pays d'origine, elles provoquent dans leur nouvel environnement des atteintes multiples ;
- L'environnement, les paysages, les activités humaines et la santé sont principalement touchés ;
- Leur capacité de multiplication rapide et leur adaptabilité élevée entraînent une baisse de la biodiversité ou encore une banalisation du paysage ;
- Certaines de ces espèces peuvent provoquer des problèmes de santé (allergies, brûlures, problèmes respira-

toires...);

- En envahissant les terrains, en constituant des obstacles à l'écoulement des eaux ou en gênant les activités de loisirs, le développement de ces espèces peut également impacter différentes activités humaines.

- Les espèces exotiques envahissantes à l'échelle du territoire :

4 espèces exotiques envahissantes ont été inventoriées sur le territoire :

- *Pacifastacus Leniusculus* (Écrevisse de Californie) ;

- *Reynoutria Japonica* (Renouée du Japon) ;

- *Robinia Pseudoacacia* (Robinier faux-acacia) ;

- *Sporobolus Indicus* (Sporobole fertile).



Renouée du Japon - Source : INPN



Robinier faux-acacia - Source : INPN



Sporobole fertile - Source : INPN

2. État initial de l'environnement

2.5 LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (TVB)

2.5.1 Méthodologie :

- Définitions :

- La notion de trame verte et bleue est indispensable afin d'appréhender l'environnement naturel d'un territoire. L'approche de la trame verte et bleue permet une prise en compte de la biodiversité dite «ordinaire».
- La création et la préservation de corridors écologiques est un enjeu afin de favoriser le développement durable du territoire. Deux éléments sont au cœur de ces corridors : les habitats naturels ainsi que les espèces.

«La Trame Verte et Bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.»

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.»

MEDDE

- La Trame Verte et Bleue : ensemble de continuités écologiques.
- Les continuités écologiques : association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.
- Les réservoirs de biodiversité : zones vitales, riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie : reproduction, alimentation, abri...
- Les corridors écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité : par exemple des haies et des bosquets dans un champ, un passage à faune sur une autoroute ou un tunnel, une ouverture dans un jardin clôturé...
- Le vert et le bleu :
 - Le vert représente les milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies...);
 - Le bleu correspond aux cours d'eau et zones humides (fleuves, rivières, étangs, marais...).

2. État initial de l'environnement

2.5 LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (TVB)

2.5.1 Méthodologie :

Pour l'analyse des continuités écologiques, le choix a été fait de partir d'une échelle globale représentant les trames de la région, pour aboutir ensuite à une échelle plus fine permettant de déterminer la structure du territoire avec ses trames principales et ses sous-trames.

- Analyse des trames du Schéma Régional de Cohérence Écologique de l'ex Limousin :

- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de l'ex Limousin a été adopté définitivement par arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2015.

- Ce document présente à petite échelle les enjeux de préservation et de valorisation des milieux naturels présents sur le territoire du Limousin. L'objectif de ce document est de fournir les éléments de connaissance et d'appréciation pour que les continuités écologiques puissent être considérées dans l'aménagement du territoire, notamment au sein des documents d'urbanisme et dans les études de projets d'infrastructures.

- L'étude reprend les éléments tels que les boisements, les haies, les cours d'eau, les zones humides et les milieux secs pour déterminer de grandes

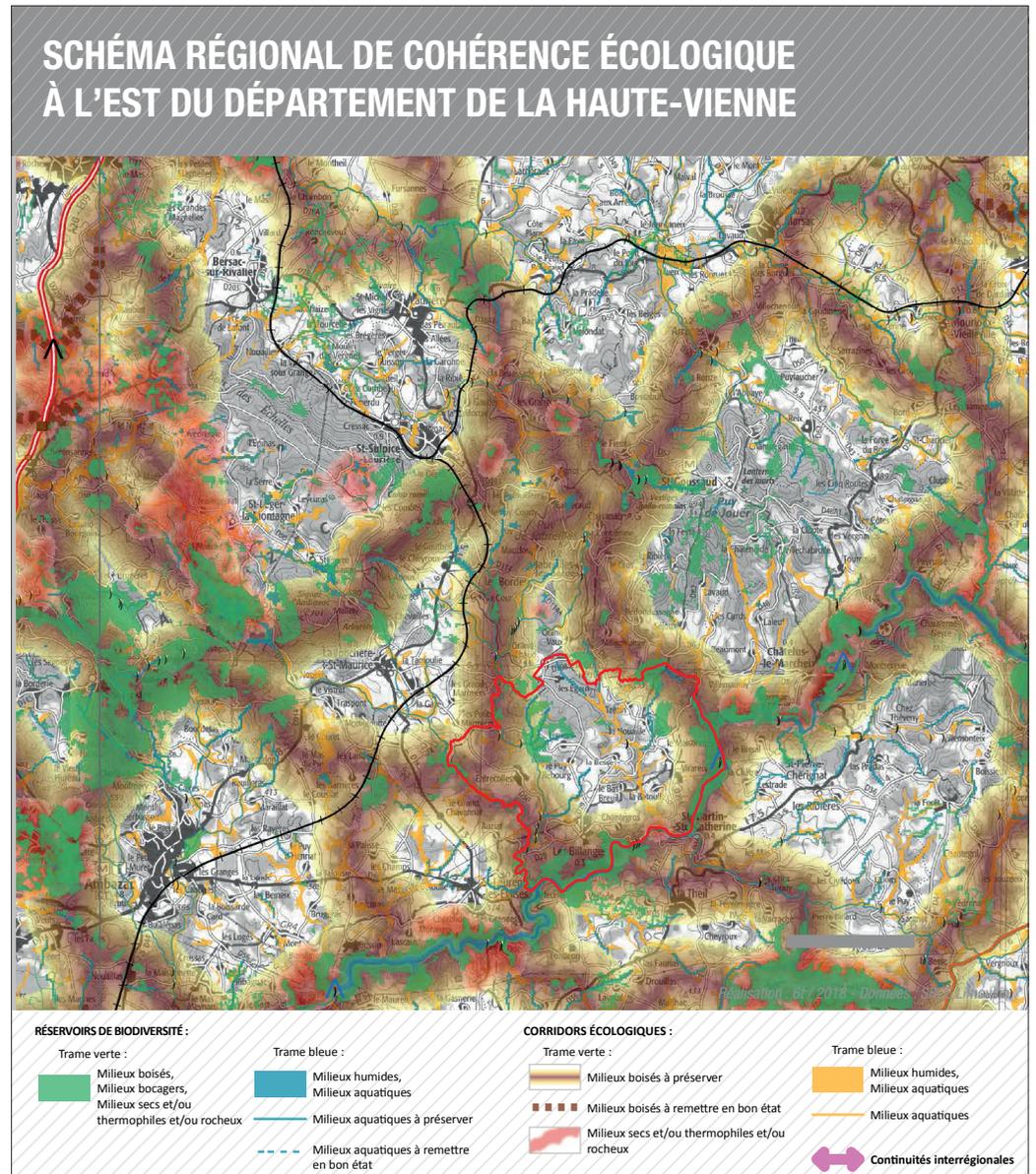
continuités.

- L'atlas cartographique du SRCE est optimisé pour une lecture au 1/100 000^{ème}. Il est donc difficile de s'approprier cette carte pour établir une trame verte et bleue à une échelle plus précise comme celle de la commune.

- La carte tirée du SRCE permet d'avoir une première approche des grandes continuités qui concernent le territoire.

On peut voir que la commune de Les Billanges est ceinturée par 3 grands corridors : deux à l'Est et à l'Ouest de la commune, reliant les réservoirs de milieux boisés, et un au Sud, reposant sur les milieux aquatiques de la vallée du Taurion.

Un document régional à décliner à une échelle plus précise



2. État initial de l'environnement

2.5 LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES (TVB)

2.5.2 Les trames vertes et bleues :

- Les trames vertes et bleues du SRCE :

- Les cartes suivantes reprennent les données du SRCE, mais à une échelle plus fine. Cela permet de déterminer les grandes trames écologiques ainsi que les sous-trames.
- Les réservoirs et corridors des milieux aquatiques sont constitués des cours d'eau, le Taurion et ses affluents en ce qui concerne la commune.
- Ces ensembles de corridors mettent en lien ce territoire avec l'ensemble des sites appartenant au même bassin versant et notamment le Sud des Monts d'Ambazac. La vallée du Taurion reste la principale continuité, du fait de sa richesse de milieux et d'espèces, mais aussi en raison de sa longueur et de la multitude de territoire qu'elle relie.
- Ont été identifiés comme réservoirs de biodiversité différents boisements anciens de futaies ou taillis de feuillus et conifères, les boisements intégrés dans les ZNIEFF ainsi que les boisements de la vallée du Taurion (boisements alluviaux). Pour ce dernier cas des boisements spécifiques ont été repérés : des hêtraies-chênaies et des aulnaies-frênaies qui composent souvent la ripisylve.
- Des réservoirs de biodiversité formés par des milieux secs sont présents sur le sud

de la commune, le long de la Vallée du Taurion. Il s'agit de milieux ouverts, mais on retrouve un site de landes xérophiles.

- La trame principale reste encore une fois la vallée du Taurion, qui s'accompagne d'une grande ripisylve et d'ensembles boisés importants. Deux autres corridors encadrent la commune sur ses limites Est et Ouest mais d'autres réservoirs sont présents sur le Nord de la commune.
- La richesse de la commune réside dans l'importance de ses deux trames bleues et vertes, qui se superposent. L'imbrication des différents milieux est synonyme d'interactions fortes pour les espèces animales et végétales.

**Des trames portées
aussi bien par les
milieux aquatiques
et humides que les
milieux boisés**